

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 3 OCTOBRE 2024

Délibération n°2024.10.137 B

Broyage et valorisation des déchets végétaux bruts issus des communes de GrandAngoulême - 3 lots - Lancement d'un appel d'offres ouvert

LE TROIS OCTOBRE DEUX MILLE VINGT QUATRE à 16h30, les membres du Bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 27 septembre 2024

Secrétaire de séance: Jean REVEREAULT

Membres en exercice: **26**

Nombre de présents: **22**

Nombre de pouvoirs: **2**

Nombre d'excusés: **2**

Membres présents :

Michel ANDRIEUX, Eric BIOJOUT, Xavier BONNEFONT, Michel BUISSON, Gérard DESAPHY, François ELIE, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Thierry HUREAU, Michaël LAVILLE, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Yannick PERONNET, Jean REVEREAULT, Gérard ROY, Philippe VERGNAUD, Vincent YOU, Hassane ZIAT,

Ont donné pouvoir :

Francis LAURENT à Thierry HUREAU, Dominique PEREZ à Michel GERMANEAU,

Excusé(s):

Gérard DEZIER, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241003-2024_10_137B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/10/2024

Publication : 07/10/2024

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 3 OCTOBRE 2024

**DELIBERATION
N°2024.10.137 B**

Rapporteur : François NEBOUT

BROYAGE ET VALORISATION DES DECHETS VEGETAUX BRUTS ISSUS DES COMMUNES DE GRANDANGOULEME - 3 LOTS - LANCEMENT D'UN APPEL D'OFFRES OUVERT

Pilier : 02
Ambition : 0206
Enjeux : 020699

Le marché pour le broyage et la valorisation des déchets végétaux bruts issus des communes de GrandAngoulême arrive à échéance le 31 décembre 2024.

Il apparaît donc nécessaire de relancer des accords cadre par le biais d'une procédure d'appel d'offres, lancée en application des articles L2121-1 à 2, L2125-1, R2124-1 à 2, R2131-16 à 17, R2162-1 à R2162-6, R2361-11 du code de la commande publique.

Ces accords cadre à bons de commande seront passés sans minimum et avec un montant maximum annuel de :

- Lot n°1 : Broyage, chargement et/ou transport et valorisation des déchets végétaux du centre technique de pré-collecte de GrandAngoulême : 45 000 € HT
- Lot n°2 : Chargement et transport du broyat de déchets végétaux situés sur les aires de dépôts végétaux des communes de GrandAngoulême : 100 000 € HT
- Lot n°3 : Broyage des déchets végétaux sur les aires de stockage de déchets verts des communes de GrandAngoulême : 35 000 € HT.

La durée de l'accord cadre sera d'1 an à compter de sa date de notification, renouvelable 3 fois par reconduction expresse sans que la durée maximale ne puisse excéder 4 ans.

Je vous propose :

D'APPROUVER les éléments essentiels du dossier de consultation des entreprises mentionnés ci-dessus.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer les accords-cadres à intervenir, ainsi que la (ou les) procédure(s) négociée(s) en cas d'appel d'offres infructueux et, le cas échéant, les actes liés à sa résiliation.

**Pour : 24
Contre : 0
Abstention : 0**

**APRES EN AVOIR DELIBERE
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241003-2024_10_137B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/10/2024

Publication : 07/10/2024